

AVIS DE REUNION VALANT CONVOCACTION DES ACTIONNAIRES

CFG BANK



CFG BANK

SOCIÉTÉ ANONYME À CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL SOCIAL DE 559.173.300 DIRHAMS
BANQUE AGREEE PAR DECISION DU GOUVERNEUR DE BANK AL-MAGHRIB N°35 DU 25 AVRIL 2012
SIEGE SOCIAL : 5/7, RUE IBNOU TOUFAÏL, CASABLANCA
RC N° 67 421 - IF : 10 31 055

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société CFG BANK (ci-après, la « Société »), banque agréée par décision du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 35 du 25 avril 2012, société anonyme à conseil d'administration, immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le n° 67421, au capital de 559.173.300 Dirhams, dont le siège est à Casablanca, 5/7 rue Ibnou Toufaïl, sont convoqués en Assemblée Générale Mixte (l'« **Assemblée Générale** ») qui se tiendra le :

LUNDI 30 MAI 2022 A 10 HEURES
AU 5/7 RUE IBNOU TOUFAÏL - CASABLANCA - MAROC

A L'EFFET DE DELIBERER SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

Du Ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2021 et approbation des comptes clos à cette date ;
2. Présentation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021 et approbation des comptes consolidés clos à cette date ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
4. Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions ;
5. Allocation des jetons de présence ;
6. Quitus aux Administrateurs ;
7. Ratification de la nomination provisoire (cooptation) d'un Administrateur ;
8. Décharge aux Commissaires aux Comptes pour leur mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
9. Mandat des Commissaires aux Comptes ;
10. Décharge au Conseil d'Administration de délégation de pouvoir qui lui a été conférée à l'effet de réaliser l'augmentation de capital social décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2021.

Du Ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Autorisation d'une augmentation du capital social de la Société à hauteur d'un montant de 4.000.000,00 de dirhams ;
2. Suppression du droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants au titre de l'augmentation du capital social de 4.000.000,00 de dirhams ;
3. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration ;
4. Pouvoirs en vue des formalités ;
5. Questions diverses.

MODALITES D'INSCRIPTION D'UN PROJET DE RESOLUTION

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée (ci-après, la « Loi »), disposent d'un délai de **dix (10) jours** à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. La demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être déposée ou adressée au siège social de la Société contre accusé de réception dans le délai précité.

MODALITES DE VOTE A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les actionnaires présents à l'Assemblée Générale participent en leur nom propre, au vote du projet des résolutions qui leur sont soumises. Ils peuvent également participer à ce vote au nom des actionnaires représentés, suivant les modalités ci-après définies. Enfin, les actionnaires qui ne peuvent ni participer à

cette assemblée, ni se faire représenter par un autre actionnaire, peuvent participer au vote, au moyen du formulaire de vote par correspondance.

Vote par procuration

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou un ascendant ou un descendant, justifiant d'un mandat.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. L'actionnaire qui a donné ses actions en nantissement conserve seul le droit d'assister aux assemblées générales.

Un actionnaire peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.

Des formulaires de vote par procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société, ou sur demande, ou encore, sur le site internet de CFG BANK (www.cfgbank.com), accompagnés du projet du texte des résolutions qui seront soumises au vote lors de l'Assemblée Générale.

Il est rappelé que pour toute procuration d'un actionnaire adressée à la Société sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Vote par correspondance

Les actionnaires qui ne peuvent participer à cette Assemblée peuvent voter au moyen du formulaire de vote par correspondance.

Ce formulaire est mis à leur disposition au siège social de la Société. Il peut également être téléchargé sur le site internet de CFG BANK : (www.cfgbank.com).

Le formulaire de vote par correspondance, dûment complété et signé, devra être i) envoyé au siège de la Société, au 5/7 rue Ibnou Toufaïl, Casablanca, ou ii) déposé en main propre, contre décharge, auprès de la Direction des Affaires Juridiques de CFG BANK située à l'adresse ci-dessus indiquée, ou iii) envoyé à l'adresse électronique actionnaire@cfgbank.com, au moins **deux (02) jours** avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Tout formulaire non reçu dans le délai mentionné ci-dessus, ne sera pas pris en compte pour le vote des résolutions.

Information des actionnaires

Tous les documents qui doivent être communiqués à l'Assemblée Générale seront tenus à votre disposition au siège social et sur le site internet de la Société à compter de la date de publication de l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent obtenir, sans frais, une copie de tout ou partie de la documentation au siège social de la Société.

Le projet des résolutions qui seront soumises au vote de cette assemblée est annexé à cet avis de réunion valant convocation.

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EN DATE DU 30 MAI 2022

DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Première résolution : Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2021 et approbation des comptes clos à cette date

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu l'exposé du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration, et à la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font ressortir un résultat déficitaire net comptable de **(175 787 352,64) dirhams**.

Deuxième résolution : Présentation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021 et approbation des comptes consolidés clos à cette date

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu l'exposé du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les termes de ces rapports et les comptes consolidés présentés, lesquels font ressortir un résultat net comptable de **31 361 KDH** dont un résultat part du groupe de **28 551 KDH** et déclare ne formuler aucune observation sur ces comptes.

Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat déficitaire net comptable de **(175 787 352,64) dirhams** de l'exercice clos le 31 décembre 2021 au compte « **Report à Nouveau** ».

Quatrième résolution : Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées notamment à l'article 56 de la Loi, déclare approuver ce rapport dans toutes ses dispositions, ainsi que les conventions, engagements et opérations, dont il est fait état, conclus ou exécutés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cinquième résolution : Allocation de jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux Administrateurs de la Société des jetons de présence d'un montant de **750 000,00 dirhams bruts**, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Le Conseil d'Administration répartira cette somme entre ses membres, dans les proportions qu'il jugera convenables.

Sixième résolution : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Septième résolution : Ratification de la nomination provisoire (cooptation) d'un Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la nomination de Madame **Soud BENBACHIR HASSANI** en tant que nouvel Administrateur de la Société et ce, pour la durée restant à courir sur le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Huitième résolution : Décharge aux Commissaires aux Comptes pour leur mission

L'Assemblée Générale Ordinaire donne décharge aux Commissaires aux Comptes, le cabinet **HDID & Associés**, représenté par Monsieur **Mohamed HDID**, et le cabinet **ERNST & YOUNG**, représenté par Monsieur **Abdeslam BERRADA ALLAM**, pour leur mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Neuvième résolution : Mandat des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sous réserve de l'approbation de Bank Al Maghrib, de :
• Reconduire pour une durée de trois (3) exercices le mandat du Commissaire aux Comptes, le cabinet **HDID & Associés**, représenté par Monsieur **El Mustapha SAMOUH** ; et
• Nommer en qualité de second Commissaire aux Comptes, pour une durée de trois (3) exercices, le cabinet **FIDAROC GRANT THORNTON**, représenté par Monsieur **Faïçal MEKOUAR** ;
Les mandats des Commissaires aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Dixième résolution : Décharge au Conseil d'Administration de la délégation de pouvoir qui lui a été conférée à l'effet de réaliser l'augmentation de capital social décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'opération d'augmentation de capital de la Société d'un montant maximum, prime d'émission comprise, de **68.989.946,00 dirhams** décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 juillet 2021 et constatée par le Conseil d'Administration tenu le 31 août 2021 à hauteur de 65.086.378,14 dirhams prime d'émission comprise, approuve l'utilisation faite par le Conseil d'Administration des pouvoirs qui lui ont ainsi été délégués et lui donne, en conséquence, décharge pour sa mission.

DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Première résolution : Autorisation d'une augmentation du capital social de la Société à hauteur d'un montant de 4.000.000,00 de dirhams

L'Assemblée Générale Extraordinaire,

(i) après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes relatif à la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants ; et

(ii) constatant la libération intégrale du capital social actuel,

autorise, sous réserve de l'adoption de la deuxième résolution relative à la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants au profit de la société MUGEST SARL AU une augmentation de capital social de la Société, d'un montant de **4.000.000,00 de dirhams**, à réaliser en une ou plusieurs tranches, par l'émission de **40.000 actions** nouvelles de catégorie B, au prix de souscription de **100,00 dirhams** chacune (ci-après l'« Augmentation de Capital Réserve »).

Les actions nouvelles seront souscrites en totalité et devront être libérées intégralement en espèce.

Les actions nouvelles porteront jouissance courante, de manière à être totalement assimilables aux actions existantes de la Société à compter de la date de constatation de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital Réserve, et seront soumises, de ce fait, à toutes les stipulations des statuts et aux décisions des assemblées générales.

De même, les actions nouvelles donneront droit aux distributions de bénéfices ou répartition de réserves qui pourraient être décidées par la Société à compter de la date de constatation de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital Réserve.

Deuxième résolution : Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants au titre de l'augmentation du capital social d'un montant de 4.000.000,00 de dirhams

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport des Commissaires aux Comptes présenté conformément à l'article 192 de la Loi, décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, à la souscription des actions nouvelles objet de l'Augmentation de Capital Réserve, au profit de la société **MUGEST SARL AU** ; qui aura seule le droit de souscrire à ladite augmentation.

Troisième résolution : Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de déléguer à ce dernier les pouvoirs les plus étendus, à l'effet de :

- réaliser l'Augmentation de Capital Réserve ;
- procéder à la modification corrélatrice des statuts en vue d'y refléter le nouveau montant du capital social, effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ladite augmentation de capital, constater la souscription, la libération et la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital Réserve ; et
- généralement, prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital Réserve.

Quatrième résolution : Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale Extraordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la Loi.

Cinquième résolution : Questions diverses

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMMUNICATION FINANCIÈRE

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2021

CFG BANK



2021 : CFG BANK FRANCHIT LE SEUIL DE RENTABILITE NETTE

Le Conseil d'Administration de CFG Bank s'est réuni le 9 mars 2022, pour examiner l'activité de la Banque et du Groupe pour l'année 2021 et arrêter les comptes au 31 décembre 2021.

Après avoir atteint la rentabilité d'exploitation en 2020, 5 ans après le lancement de la banque commerciale, CFG Bank réalise en 2021 un résultat net positif, portée par une croissance forte dans l'ensemble de ses métiers. La banque a en effet consenti pour le lancement de la banque commerciale des investissements importants en informatique, agences bancaires et en communication qui sont désormais rentabilisés.

L'année 2021 a par ailleurs été marquée par la prise de contrôle de REIM Partners en juillet 2021, qui a permis à CFG Bank de devenir le premier gestionnaire indépendant d'actifs immobiliers locatifs, qui conseille deux foncières cotées, Immorente Invest et Aradei, totalisant une capitalisation d'environ 5,1 milliards de dirhams.

CFG Bank a bouclé avec succès, en décembre 2021, sa première émission de dette subordonnée d'un montant de 200 MDH. Cette opération de renforcement des fonds propres réglementaires permettra ainsi à la banque de poursuivre sa dynamique de croissance.

L'année 2021 a été marquée également par la poursuite des innovations technologiques et la digitalisation des services bancaires, suite au lancement d'une nouvelle version du dispositif d'ouverture de compte à distance, avec une application dédiée « Be CFG Bank », intégrant l'identification biométrique.

Enfin, CFG Bank a ouvert au courant du mois de décembre 2021, une nouvelle agence bancaire au quartier Oasis à Casablanca portant ainsi le nombre total d'agences à 17.

PNB consolidé : + 40%

Le PNB consolidé ressort à 400 MDH à fin décembre 2021 contre 285 MDH en décembre 2020, soit une hausse de +40%.

Cette progression est principalement tirée par la hausse des crédits et la bonne tenue de la banque d'affaires et des activités de salles des marchés. Il est à noter par ailleurs que le PNB 2021 est impacté favorablement par l'effet de la consolidation de REIM Partners qui contribue à hauteur de 10% dans le PNB total du groupe.

Les encours de crédits ressortent à 6,7 milliards de DH à fin 2021, contre 5,2 milliards en 2020, soit une croissance de 30% en 12 mois.

Les dépôts s'établissent quant à eux à 8,6 milliards de DH en 2021, soit une collecte nette de 1,9 milliards de DH entre décembre 2020 et décembre 2021 (dont +1,1 milliards de DH de dépôts à vue).

RBE consolidé en nette croissance et Résultat Net positif

Le Résultat Brut d'Exploitation consolidé ressort à + 53 MDH en 2021 contre 20 MDH en 2020, soit une hausse de +162% portée par la croissance rapide du PNB et la maîtrise des charges.

Le Résultat Net consolidé (après impôts) ressort ainsi **positif à +31 MDH** en 2021 contre un résultat négatif de -43 MDH en 2020.

Il est à noter par ailleurs que CFG Bank a procédé en 2021 à la dépréciation par capitaux propres de la totalité de son exposition dans T Capital Group d'un montant de 149 MDH.

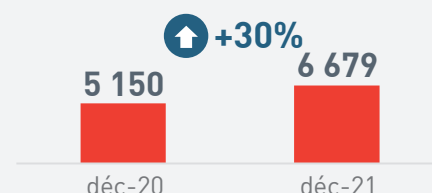
Perspectives 2022

En 2022, sauf choc macro-économique externe, et de par le positionnement spécifique de la banque, CFG Bank devrait poursuivre la croissance de son PNB et l'amélioration de son résultat net.

Lien rapport financier : <https://bit.ly/3oPFMtG>

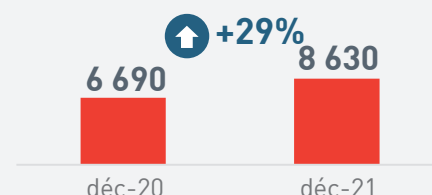
COMMUNICATION FINANCIÈRE : Salim Rais - Directeur Financier
Email: s.rais@cfgbank.com - Téléphone : 05 22 488 395

Crédits clientèle*



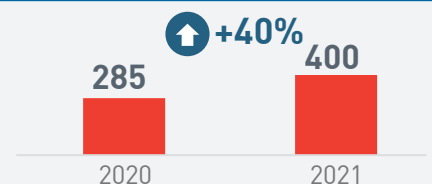
* Crédits hors pensions clientèle

Dépôts clientèle**

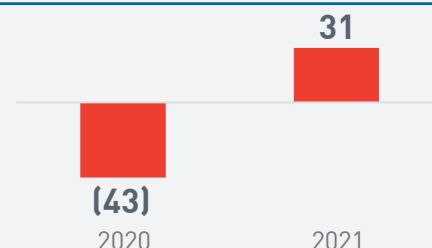


** y compris certificats de dépôts et hors obligations subordonnées

PNB consolidé



Résultat Net consolidé



COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CFG BANK

AU 31 DÉCEMBRE 2021

CFG BANK



Bilan IFRS au 31/12/20

(En milliers de DH)

ACTIF	31/12/2021	31/12/2020
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CP	221.239	435.854
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1.861.768	1.220.018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1.861.768	1.220.018
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	30.783	65.304
Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	30.783	65.304
Titres au coût amorti	402.185	
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	604.102	202.277
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	6.679.520	5.611.689
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
Placements des activités d'assurance		
Actifs d'impôt exigible	128.233	147.458
Actifs d'impôt différé	136.084	123.632
Comptes de régularisation et autres actifs	785.007	298.058
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence		
Immubles de placement		
Immobilisations corporelles	468.055	534.111
Immobilisations incorporelles	206.495	204.659
Ecarts d'acquisition	124.142	10.142
Total ACTIF	11.647.613	8.853.202

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
Banques centrales, Trésor public, CCP		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1.484.423	900.435
Dettes envers la clientèle	5.823.490	4.283.805
Titres de créance émis	2.806.601	2.406.260
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôt exigible	66.241	49.339
Passifs d'impôt différé	55.639	43.534
Comptes de régularisation et autres passifs	431.939	329.317
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Passifs techniques des contrats d'assurance		
Provisions	2.375	376
Subventions et fonds assimilés		
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	200.153	-
Capitaux propres	776.752	840.136
o Capital et réserves liées	1.523.536	1.458.450
o Réserves consolidées	-646.657	-582.569
Part du groupe	-658.400	-604.067
Part des minoritaires	11.743	21.498
o Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-131.488	7.375
Part du groupe	-131.488	7.375
Part des minoritaires		
o Résultat net de l'exercice	31.361	-43.120
Part du groupe	28.551	-42.029
Part des minoritaires	2.810	-1.091
Total PASSIF	11.647.613	8.853.202

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(En milliers de DH)

	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	310.273	245.809
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	-154.519	-120.599
Marge d'intérêt	155.754	125.210
Commissions (produits)	250.825	197.278
Commissions (charges)	-58.022	-57.342
Marges sur commissions	192.803	139.936
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	31.592	-5.039
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	31.671	-2.932
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	-79	-2.107
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Produits nets des activités d'assurance		
Produits des autres activités	20.338	25.392
Charges des autres activités	-133	-
Produit net bancaire	400.354	285.499
Charges générales d'exploitation	-293.585	-216.889
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-53.363	-48.213
Résultat Brut d'exploitation	53.406	20.397
Coût du risque	-35.965	-18.248
Résultat d'exploitation	17.441	2.149
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	31.403	-777
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-
Résultat avant impôt	48.844	1.372
Impôt sur les résultats	-17.483	-44.492
Résultat net d'impôt des activités arrêtés ou en cours de cession	-	-
Résultat net	31.361	-43.120
Intérêts minoritaires	2.810	-1.091
Résultat net part du groupe	28.551	-42.029

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc
Aux Actionnaires de
CFG Bank S.A.
5/7, rue Ibnou Toufail
Casablanca



4, Rue Maati Jazouli (Ex Rue Frial), I
Anta - Casablanca
Maroc

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2021

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de CFG Bank et de ses filiales (Groupe CFG Bank), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 776.752, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 31.361. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 9 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne..

Fondement de l'opinion

Au 31 décembre 2020, notre rapport d'audit faisait état d'une réserve relative aux créances de MMAD 149 détenues sur la participation T Capital, en raison de notre incapacité à nous prononcer sur le caractère suffisant de la provision constituée. Au 31 décembre 2021, ces actifs ont été dépréciés en totalité au cours de l'exercice. Cette provision a été constatée par capitaux propres, le management estimant que la conversion en 2021 des comptes courants et créances détenus par le groupe en capital, induit le reclassement des créances converties en « Actifs Financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables » conformément à la classification initiale de la participation, et par conséquent la dépréciation des actifs par capitaux propres non recyclables conformément à la norme IFRS 9. Conformément aux normes IFRS, cette dépréciation de MMAD 149, comptabilisée directement dans les capitaux propres, aurait dû être constatée dans le compte de résultat de l'exercice 2021, lors de la conversion des créances et comptes courants en capital.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous sommes acquies des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	Réponse d'audit
Risque identifié Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque. Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers. L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour : - déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes Buckets ; - établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues. Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables » de l'annexe aux états financiers consolidés. Au 31 décembre 2021, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle, exposé au risque de crédit s'élève à MMAD 6.773 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 85. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier dans le contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire Covid-19.	Réponse d'audit Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques. Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues. Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à : - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du groupe ; - analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2021 ; - tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; - tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ; - examiner la méthodologie retenue par le Groupe pour tenir compte des effets liés à la crise sanitaire Covid-19 dans l'évaluation des pertes attendues. Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdelmejid FAHMI
Associé

HDID & ASSOCIES

Mohamed HDID
Associé Gérant

COMPTES SOCIAUX DE CFG BANK S.A.

AU 31 DÉCEMBRE 2021

CFG BANK



BILAN (En milliers de DH)

ACTIF	31/12/2021	31/12/2020
Valeurs en caisse Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	221.238	435.788
. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	115.528	334.919
. Valeurs en caisse	105.710	100.869
Créances sur les établissements de crédit et assimilés :	569.879	201.757
. A vue	569.879	201.757
. A terme	-	-
Créances sur la clientèle	6.179.875	5.077.457
. Crédits de trésorerie et à la consommation	3.426.876	2.468.177
. Crédits à l'équipement	-	15.495
. Crédits immobiliers	2.722.012	2.089.056
. Autres crédits	30.987	504.729
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	1.858.430	1.206.747
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	1.518.944	832.211
. Autres titres de créance	109.428	267.702
. Titres de propriété	230.058	106.834
Autres actifs	481.813	275.312
Titres d'investissement	401.700	-
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
. Autres titres de créance	401.700	-
Titres de participation et emplois assimilés	307.835	408.594
Titres mis en équivalence	-	-
. Entreprises à caractère financier	-	-
. Autres entreprises	-	-
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	916.879	766.372
Immobilisations incorporelles	378.388	376.413
Immobilisations corporelles	195.457	272.846
TOTAL DE L'ACTIF	11.511.494	9.021.285

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1.410.696	888.746
. A vue	105.165	-
. A terme	1.305.531	888.746
Dépôts de la clientèle	5.845.191	4.335.668
. Comptes à vue créditeurs	3.664.547	2.577.281
. Comptes d'épargne	585.829	418.973
. Dépôts à terme	1.666.119	1.240.804
. Autres comptes créditeurs	128.697	98.611
Titres de créances émis	2.806.601	2.407.842
. Titres de créance négociable émis	2.806.601	2.407.842
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	332.191	388.836
Provisions pour risques et charges	40.136	12.966
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	200.153	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	964.363	915.560
Capital	559.173	542.890
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	-471.223	-407.947
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net (+/-)	-175.788	-63.276
TOTAL DU PASSIF	11.511.494	9.021.285

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (En milliers de DH)

	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	552.734	418.713
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	141	1.075
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	248.428	200.112
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	35.888	23.996
Produits sur titres de propriété	26.087	17.000
Produits sur opérations de crédit-bail et de location	85.296	67.354
Commissions sur prestations de service	74.907	58.238
Autres produits bancaires	81.985	50.938
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	268.621	211.257
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	15.764	10.272
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	50.302	46.090
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	87.042	63.207
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	55.798	46.970
Autres charges bancaires	59.714	44.718
PRODUIT NET BANCAIRE	284.113	207.456
Produits d'exploitation non bancaire	36.048	2.090
Charges d'exploitation non bancaire	26	-
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	296.226	255.894
Charges de personnel	133.740	106.303
Impôts et taxes	2.576	2.502
Charges externes	68.346	59.048
Autres charges générales d'exploitation	55.519	53.067
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	36.046	34.973
Dotations aux amortissements sur écarts d'acquisition	-	-
Reprises sur écarts d'acquisition	-	-
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURABLES	201.407	23.987
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	28.266	11.508
Pertes sur créances irrécouvrables	495	658
Autres dotations aux provisions	172.645	11.821
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	9.541	10.195
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	3.969	7.908
Récupérations sur créances amorties	83	410
Autres reprises de provisions	5.489	1.877
RESULTAT COURANT	-167.957	-60.139
Produits non courants	749	2.946
Charges non courantes	5.100	3.554
RESULTAT AVANT IMPOTS	-172.308	-60.747
Impôts sur les résultats	3.480	2.529
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-175.787	-63.276

Les états annexes aux états de synthèse annuels individuels et consolidés ont déjà été publiés en date du 31 mars 2022 et n'ont subi aucune modification.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de
CFG Bank S.A.
5/7, rue Ibnou Toufal
Casablanca



HDID & ASSOCIES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
4, Rue Maati Jazouli (Ex Rue Friol),I)
Anfa – Casablanca
Maroc

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Audit des états de synthèse

Opinion avec réserve
Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de CFG Bank S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 876.525, compte tenu d'une perte nette de KMAD 175.788. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 9 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CFG Bank S.A. au 31 décembre 2021, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	Réponse d'audit
Risque identifié Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Comme indiqué au niveau de l'état A1 « Principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist). L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert : - l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; - l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : - étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; - tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; - tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.
Au 31 décembre 2021, le montant des créances envers la clientèle s'élevait à MMAD 6.223 comprenant des provisions pour dépréciation des créances en souffrance de MMAD 43,5.	
Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que la banque a acquis au cours de l'exercice 2021 des titres de la société « REIM PARTNERS » pour un montant de KMAD 38.104, représentant 30% du capital de cette société.

Casablanca, le 29 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG
S.A.R.L.
37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc
Tél: (212) 82 85 70 00 - Fax: (212) 82 85 70 26
Abdelmeljid FAIZ
Associé

HDID & ASSOCIES

HDID & ASSOCIES
Mohamed HDID
Associé Gérant